

## **Un architecte pourquoi ?**

**Vous êtes décidé à construire une maison. Vous allez devenir « maître d'ouvrage ». Vous avez votre façon de vivre et vos goûts personnels.**

**Le rôle de votre architecte est avant tout de vous écouter ; à partir de vos besoins, de vos goûts, de votre mode de vie, de l'évolution possible de votre famille, l'architecte vous aide à définir votre projet : dispositions des lieux, utilisation judicieuse des surfaces, organisation des volumes intérieurs, aspect extérieur ...**

**Votre architecte vous propose un projet compatible avec vos moyens financiers ; il se fait ensuite votre avocat auprès des entreprises afin de vous faire bénéficier d'une réalisation de qualité aux meilleures conditions de prix.**

**Vous savez que le coût d'utilisation et d'entretien de votre maison dépendra autant de la qualité de sa conception que du sérieux avec lequel les travaux auront été réalisés. Votre architecte conçoit votre maison en tenant compte du climat et du site dans lequel elle va s'intégrer : son orientation, son architecture, le choix des techniques et des matériaux de construction, le type de chauffage sont étudiés avec le souci de limiter au maximum votre future consommation d'énergie, ainsi que l'ensemble des frais d'entretien.**

**En cours de chantier, il vérifie pour votre compte la qualité des matériaux utilisés et la rigueur avec laquelle ils sont mis en œuvre.**

**L'architecte est un professionnel : il engage sa responsabilité vis-à-vis de son client à chaque niveau de son intervention : conception du projet, direction des travaux. Vous souhaitez que votre chantier s'ouvre le plus rapidement possible. Pour construire, même sur un terrain qui vous appartient ou que vous êtes en train d'acquérir, vous devez obtenir l'accord de l'administration.**

**Votre architecte constitue, pour votre compte, votre dossier de demande de permis de construire ; celui-ci doit comporter, en plus de votre projet de maison, différents renseignements juridiques, administratifs et techniques que vous êtes en principe tenu de fournir : si vous le souhaitez, votre architecte peut faire à votre place les démarches nécessaires.**

**Il dépose auprès des services concernés votre dossier de demande de permis de construire et en suit l'instruction ; il peut, en fournissant sans attendre les renseignements demandés par l'administration, accélérer considérablement les délais d'obtention de votre permis.**

**Si votre maison doit avant tout vous plaire, elle doit aussi respecter l'environnement dans lequel elle s'inscrit.**

**Votre architecte veillera avec vous à ce que votre maison s'accorde avec le site qui l'accueillera.**

### **Quel est le rôle de l'architecte ?**

**Vous êtes le maître d'ouvrage et votre architecte est chargé pour votre compte de concevoir et de réaliser votre projet.**

**Si l'architecte réalise le plan et se charge lui-même directement, de la construction : vous signez avec lui un " contrat de construction d'une maison individuelle avec fourniture de plan ( voir " Vous et le Constructeur " ).**